



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

## **Appel à projets – Museum Lab**

**Création et testing d'un pré-prototype numérique**

**Règlement de l'appel à projets**

[Demande de renseignements](#)

Vous pouvez poser vos questions en écrivant à l'adresse suivante : [arnaud.godart@ville.mons.be](mailto:arnaud.godart@ville.mons.be) / 065/405305

## 1) Contexte

Le projet MuseumLab a été lancé en 2016 concomitamment par le Pôle muséal de la Ville de Mons dans le contexte de la programmation FEDER Wallonie-2020.EU (programmation 2014-2020) et du portefeuille DIGISTORM.

En effet, dans le cadre de la programmation Wallonie.2020-EU, le portefeuille de projets DIGISTORM - porté par l'UMONS - s'appuie sur une série de constats relatifs au secteur des Industries Culturelles et Créatives (ICC) reconnu par l'Union Européenne comme un des secteurs à fort potentiel permettant une relance économique en Europe et d'opportunités mobilisables au sein de la zone Cœur de Hainaut (regroupant les régions du Centre et de Mons-Borinage)<sup>1</sup> permettant de faire émerger une dynamique de développement local dans ce secteur.

Ce portefeuille et les projets qu'il comprend s'inscrivent dans une logique d'approche territoriale intégrée telle que valorisée par la DG Politique régionale de la Commission européenne. Ces projets participent à la stratégie territoriale de développement durable du Cœur du Hainaut, centre d'énergies.

Le portefeuille DigiSTORM réunit les compétences d'instituts de recherche en matière de développements technologiques et socio-économiques, appliquées au secteur des ICC, ainsi que celle de l'IDEA en matière d'animation économique et de développement d'infrastructures s'inscrivant dans la politique d'intelligence stratégique et territoriale initiée par elle.

Le cœur du dispositif mis en place dans le cadre du portefeuille DigiSTORM se constitue d'un Living Lab (le CLICK') à destination du secteur des industries culturelles et créatives (ICC), ainsi que plus largement du secteur des TIC. L'axe thématique principal de DigiSTORM sera: « les nouveaux territoires numériques, les industries culturelles et créatives au cœur du paysage urbain ».

Pour rappel, un Living Lab est composé d'une infrastructure et de ressources humaines permettant de tester en grandeur nature des services, des outils ou des usages nouveaux. L'intérêt majeur d'un Living Lab pour les entreprises et les porteurs de projets est d'avoir accès à coût marginal à une infrastructure permettant de valider et de tester leurs idées dans tous ses aspects. Il est important de noter que cette validation/expérimentation des innovations ne s'intéresse pas uniquement à la dimension technologique des projets, même si l'accès à moindre coût à une infrastructure technologique de pointe constitue un premier motivateur fort pour initier des collaborations.

Le projet MuseumLab vise quant à lui, plus spécifiquement, à aider les développements innovants expérimentaux en fournissant aux porteurs de projets les espaces afin de tester par les publics fréquentant ses musées et ses expositions un tout premier pré-prototype créé par une startup, une PME, un étudiant sortant ou une personne physique. Une médiation

---

<sup>1</sup> <http://www.coeurduhainaut.be/>

spécifique envers ces publics sera mise en place et prise en charge par le MuseumLab dans la mesure de ses moyens humains et financiers.

Le MuseumLab se présente comme un espace d'expérimentation et de test, positionnant le visiteur des espaces culturels comme acteur dans le processus de développement et d'innovation d'un pré-prototype. Il s'agit ici d'inclure le public dans le processus de réflexion, d'élaboration en tant que futur utilisateur de cette technologie. Autrement dit, le concepteur peut bénéficier des musées (au sens large) et/ou de leur public comme tiers-lieu d'expérimentation et de validation des concepts développés. Le MuseumLab fournira ensuite des moyens humains et techniques afin de faire évoluer les outils du concepteur en fonction des retours publics et selon les modalités établies dans le présent appel à projets.

Pour ce faire, le MuseumLab est partenaire, via sa participation à DigiSTORM, avec les centres de recherche associés au portefeuille DigiSTORM, à savoir :

- **Umons – Numédiart** : pour les matières relevant du traitement du son, de l'image, de la vidéo, des gestes et des bio-sinaux pour les applications où l'interaction homme-machine vise à faire naître l'émotion.
- **Umons – HumanOrg** : pour les matières relevant de la mise en place d'une recherche-intervention à destination des entrepreneurs appartenant aux domaines culturels, créatifs et numériques.
- **CETIC** : pour les problématiques liées à l'internet de demain (technologies et méthodes associées au Cloud computing, au Big Data et à l'internet des objets) et leur intérêt concernant le traitement des contenus multimédias et la visualisation des données.
- **Multitel** : pour toutes les adaptations spécifiques qui auront permis de transférer une technologie existante du catalogue de Multitel, dont la préexistence sera actée sous une forme adéquate, vers une application proposée à l'étude par le projet associé relevant du domaine des arts numériques.

Il est à noter également que l'ASBL Technocité, ainsi que l'Intercommunale IDEA sont également partenaires à part entière du portefeuille Digistorm.

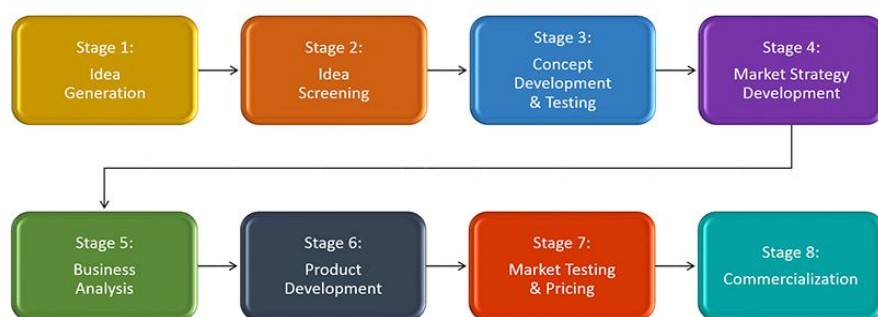
De là, le MuseumLab aidera le musée à rentrer dans l'ère du numérique et des nouvelles technologies, mais également d'en dépoussiérer sa vision. Le musée d'aujourd'hui doit se repositionner comme un espace public pouvant être un lieu d'expérimentation dans lequel un retour public est possible. Afin d'ancrer le musée dans la société, le public ne doit plus seulement pousser la porte pour venir visiter une exposition, mais également pour participer à des activités différentes développées dans le cadre d'une vision du musée comme espace public à rendre au public.

De plus, alors que le numérique révolutionne chaque branche de notre société, les musées sont en transition aujourd'hui et ceux-ci subissent de profondes mutations. Face à de nombreux nouveaux défis, nous devons travailler à repenser l'expérience du visiteur afin de créer le musée2.0.

## 2/ Pré-Prototypes

Ce présent appel à projets concerne la réalisation de « pré-prototypes ».

La définition du pré-prototype représente la phase préliminaire d'un développement. Dans la plupart des cas, un pré-prototype commence avec l'étincelle d'une idée, bien que certains puissent débattre que l'horloge commence encore plus tôt, comme quand la possibilité de marché pour un nouveau produit se pose. Dans l'un ou l'autre cas, le pré-prototype englobe généralement tout le processus allant de la génération d'idées (phase 1) jusqu'à la phase 3 (conception et test), même si le présent appel à projets se concentre essentiellement sur les phases 2 et 3. Notre travail se situe donc très en amont de la démarche d'innovation, au plus proche des porteurs de projets (cf. public-cible dans le dossier de candidature). C'est là que les musées peuvent véritablement jouer un rôle sur le plan de la créativité et du lien avec le monde de l'Underground.



## 3/ Objectifs

Le présent appel à projets poursuit les objectifs généraux suivants :

- Démontrer, perfectionner et expérimenter grandeur nature et avec de vrais utilisateurs, les usages des applications, technologies, contenus ou services novateurs d'un pré-prototype proposé par les candidats de cet appel à projets ;
- Sensibiliser le citoyen visiteur et l'éveiller à la créativité afin de l'intégrer dans un processus co-créatif ;
- Repenser l'expérience visiteur au sein d'un espace public (musées).

Plus spécifiquement, cet appel à projets veut aider des porteurs de projets à développer leurs services ou produits dans une optique nouvelle axée 'expérience visiteur'. Il tente également de proposer un microcosme d'essai afin d'anticiper au mieux la manière dont le produit/service réagira en contexte réel, avant sa phase de commercialisation.

## 4/ Quels projets ?

Dans ce contexte, le Pôle muséal de la Ville de Mons lance un deuxième appel à projets pour la réalisation de pré-prototypes numériques en lien avec les évolutions sociétales (société de la connaissance, économie collaborative, connectivité, développement généralisé d'Internet ...).

*N.B. : Les projets déposés seront analysés en fonction des critères de sélection figurant au point 5 « Critères de sélection ».*

Les projets proposés doivent mettre en avant au moins une des thématiques suivantes :

- l'espace culturel comme tiers-lieu pour développer et tester des projets sociétaux ;
- les nouvelles technologies au service d'expérience public innovante ;
- les nouvelles technologies au service de la médiation culturelle ;
- les nouvelles technologies au service de la communication au public et/ou de l'expérience participative du visiteur dans un espace public (musées, expositions,...) ;
- les nouvelles technologies pour la mise en valeur de bases de données virtuelles (patrimoine, collections, œuvres,...) ;
- les nouvelles technologies au service de l'expérience muséale pour les publics à besoins spécifiques ;
- les nouvelles technologies au service de la conservation/restauration des œuvres ;

Les projets devront être intégrés dans l'un des sites gérés par le Pôle muséal, à savoir les espaces hors douanes, les salles d'expositions permanentes, les salles d'expositions temporaires (expositions de prestige), dans les jardins et parcs avoisinant les sites ou des grands événements se passant dans l'espace public de la ville (ex: La Nuit des Musées). Ceux-ci devront présenter une certaine cohérence avec le contexte dans lequel ils seront présentés.

Il est à noter que les pré-prototypes testés dans un premier temps au sein de l'espace muséal montois pourraient ensuite être amenés à être testés dans d'autres environnements muséaux en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Exemples de projets expérimentés en contexte muséal:

Deux projets exemples ont été menés récemment.

Le premier, dans le cadre de l'exposition Bill Viola & Terry Fox. Il s'agissait de l'installation « You Motion », produite en partenariat avec l'entreprise Imovix et l'institut de recherche Numédiart. Détournant les possibilités du leader mondial dans le ralenti vidéo, le visiteur devait rentrer dans un caisson dans lequel une action aléatoire avait lieu (un rire de bébé, un jet d'air, le tonnerre...). Sa réaction était captée par la caméra d'Imovix pour proposer au visiteur une expérience s'inspirant du travail de l'artiste américain Bill Viola sur les ralentis des expressions.

<http://www.lesoir.be/1147272/article/actualite/regions/hainaut/2016-03-11/emotions-vues-au-ralenti-extreme>)

Le deuxième, faisant partie de l'exposition Garouste, est le fruit d'un partenariat entre la société Attention et l'institut de recherche Numédiart. Le travail sur l'attention visuelle, déjà largement utilisé dans les espaces commerciaux pour le placement de produits, est ici **détourné** pour capter le regard du visiteur sur une œuvre et comparer le trajet de son regard avec la carte des chaleurs du tableau et la construction de celui-ci par l'artiste.

## 5/ Public-cible ?

Cet appel à projets vise à obtenir des propositions de porteurs de projets :

- Startup
- PME/ETI
- Une personne physique
- Etudiants sortants ou demandeurs d'emplois voulant développer leur projet

→ Les porteurs de projets devront remplir intégralement le dossier de candidature présent en annexe.

## 6/ Critères de sélection

**La sélection des projets se fera après analyse des critères suivants :**

- 1) l'**aspect innovant** du projet et de son pré-prototype. Il devra en effet témoigner d'une innovation certaine, pouvant toucher notamment le type de contenus, l'aspect technologique, le détournement de nouvelles technologies déjà appliquées dans d'autres secteurs d'activités, de nouvelles pratiques numériques ou services aux publics, d'un rapport nouveau à l'objet, à l'expérience sociétale, à l'expérience nouvelle dans l'espace public, etc. (non exhaustif) **(25 points)**

→ **note de maximum 2 pages A4 recto** (cf. **document 4**)

- 2) la **capacité du projet à inscrire l'utilisateur au cœur de l'expérience active** pour une appropriation du service/produit développé **(25 points)**

→ **note de maximum une page A4 recto** (cf. **document 5**) précisant la manière dont le porteur de projet envisage l'expérience utilisateur et la place de celui-ci au sein du projet

y compris un **relevé des attentes relatives à la phase de test par les publics** (exemple : le nombre d'essais envisagés afin d'avoir un retour public utile et pertinent, la nécessité d'un protocole quantitatif ou qualitatif de testing, les publics ou groupes cibles attendus, etc.)

3) la **faisabilité opérationnelle du projet** au sein du pôle muséal (20 points)

- planning prévisionnel avancé par le porteur de projet
- contraintes techniques d'utilisation et d'installation du pré-prototype dans les lieux gérés par le pôle muséal montois (espace public, musées...) (→ cf. annexe 1 relative à la description des sites) et à l'occasion de grands événements organisés dans l'espace public montois (nuit des musées, parcours d'artistes, expositions de prestige...)

→ **note méthodologique de maximum 2 pages A4 recto** (cf. [document 6](#))

4) Le **potentiel économique du pré-prototype** (20 points)

Il s'agit ici de témoigner d'une ambition de développement économique pour le projet dans le cadre d'une start-up, d'une entreprise, etc. La réalisation du pré-prototype n'est en effet que la première phase du processus. Une fois celui-ci « testé et approuvé », il reviendra au porteur de projet de développer une stratégie, de labelliser ou licencier son pré-prototype, etc.

Vous expliquerez en **maximum une page** ([document 7](#)) :

- quelles sont les perspectives de développement économique de votre projet (marchés visés, intégration dans un projet d'entreprise...)
- dans quelle mesure le dispositif proposé par le MuseumLab peut vous aider dans votre développement.

Vous argumenterez votre motivation en précisant les objectifs que vous souhaitez atteindre :

- Pour votre projet de pré-prototype
- Pour votre parcours professionnel
- Pour un éventuel projet d'entreprise
- ...

5) la **pertinence de l'estimation budgétaire du projet** au regard des fournitures et prestations nécessaires à la mise en œuvre des différentes phases du projet (10 points)

*Les projets remportant une note équivalente ou supérieure à **60%** seront sélectionnés.*

*Les **3** meilleurs projets seront financés prioritairement en tenant compte des éléments suivants :*

- *Agenda du pôle muséal (événements, expositions, personnel...)*
- *Agenda et priorités des centres de recherche associés*

-Niveau de consommation budgétaire de l'enveloppe FEDER

Le calendrier de mise en œuvre sera défini de commun accord entre le porteur de projet, les centre(s) de recherche associé(s) et l'équipe du MuseumLab.

## 7/ Quels soutiens ?

Le MuseumLab propose :

### A - au niveau du pré-prototypage :

- 1 **Mise à disposition des lieux du Pôle muséal** (voir annexe 1 : description des sites) et des événements grands publics (Nuit des Musées dans toute la ville (9.000 visiteurs pour l'édition 2017 sur l'ensemble des sites), expositions de prestige comme celle consacrée à Niki de Saint-Phalle (automne 2018) ;

*Mais également une participation aux **frais de mise en œuvre du projet** et aux **frais d'équipement** pour la réalisation du pré-prototype, à savoir :*

- 2 Une organisation d'**ateliers d'idéation** si nécessaire pour enrichir et compléter le concept du pré-prototype avant sa phase de test ;
- 3 un accompagnement financier pour l'**achat du matériel** technique de pointe, de l'équipement informatique et des logiciels non standards, de l'équipement audio-visuels spécifique, en vue de la création du pré-prototype ;
- 4 un soutien pour l'aspect **recherche et développement spécifique** en support soit via les centres de recherche associés au projet DigiSTORM (voir les différents champs d'action des centres de recherche associé dans le point 1 - Contexte) soit via une consultation extérieure;
- 5 un accompagnement dans la **phase test** par les communautés de publics des sites du Pôle muséal de la Ville de Mons ;
- 6 une mise en place d'un **protocole de médiation** s'y référant avec retour critique sur utilisation grâce à l'organisation d'ateliers workshops avec les communautés de publics utilisateurs;
- 7 une mise à disposition de **bases de données** du pôle muséal

### B - au niveau ergonomie du pré-prototype pour le rendre utilisable par le public :

- 8 une mise en place du pré-prototype dans l'espace public ;

### C - au niveau communication :

- 9 une prise en charge de la promotion et de la diffusion du projet à travers ses réseaux et les moyens de communication dont il dispose;



10 une prise en charge du storytelling du projet.

11 Participation éventuelle à un salon professionnel

**D - au niveau du développement post-prototypage:**

12 e expertise et une orientation vers les acteurs économiques de la région via les partenaires du portefeuille DigiSTORM et le hub *Creative Valley* (<http://www.creativevalley.be>).

Le présent appel à projet fournira un financement FEDER **plafonné à 60.000€ TVAC par projet** pour des coûts de matériel de réalisation du pré-prototype et des prestations utilisées exclusivement pour le projet (cf. dépenses éligibles).

Le prestataire est libre de s'adjoindre des financements complémentaires pour mener à bien les volets de son projet non financés par la programmation FEDER 2014-2020 (à déclarer dans le dossier de candidature).

Les projets devront être réalisés sur **une période de 6 mois maximum**.

***Nota Bene : En cas d'abandon injustifié de la part du porteur de projet, les sommes perçues par celui-ci dans le cadre de cet appel à projets devront être intégralement remboursées au Pôle muséal.***

## 8/ Les dépenses éligibles

**Rappel : intervention maximale de 60.000€ TVAC**

Les dépenses ci-dessous sont éligibles dans le cadre du présent appel à projets :

- les besoins en matériels de pointe ou de logiciels directement affectés à la réalisation du pré-prototype ;
- les besoins en termes de recherche (développement qui devra être pris en charge en termes de recherche pour le développement du pré-prototype qui ne pourront être assumés par le centre de recherche associé et qui devront dès lors faire appel à une consultation extérieure, ...)
- les besoins relatifs à la phase de test (mise à disposition de l'espace nécessaire, médiation si souhaitée, public visé, nombre de tests à effectuer, ...)
- et tous autres frais de prestations externes strictement nécessaires à la mise en œuvre du projet ;

Les dépenses liées aux frais de personnel du porteur de projet, à ses déplacements et réceptions ne sont pas considérés comme des dépenses éligibles. Ne seront pas non plus considé-

rées comme telles, les achats d'équipements ou de services qui ne seront pas affectés directement à la réalisation ou à l'utilisation directe du pré-prototype.

*Il n'y aura pas de transfert financier entre le MuseumLab et le porteur de projet, le MuseumLab se chargeant directement de l'achat du matériel, des logiciels et autres frais de prestations externes, en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la réglementation sur les marchés publics et du droit communautaire de la concurrence.*

**Les dépenses, en euros, seront à déclarer HTVA et TVAC.**

## 9/ Modalités de l'appel à projets

### 1. Dépôt des dossiers de candidature

**Pour toute question, veuillez contacter Mr Arnaud Godart : [arnaud.godart@ville.mons.be](mailto:arnaud.godart@ville.mons.be) (tel : 065/405305)**

Les dossiers de candidature seront à renvoyer par mail à Monsieur Arnaud Godart sous format pdf à l'adresse suivante : [arnaud.godart@ville.mons.be](mailto:arnaud.godart@ville.mons.be). Ils devront également être envoyés par courrier postal, adressé à :

Arnaud Godart - Projet MuseumLab

Pôle muséal de la Ville de Mons

8, rue Neuve à 7000 MONS (Belgique)

### 2. Composition du dossier

Le dossier de candidature du porteur de projet se compose :

- Du **formulaire de candidature** dûment complété et signé (**document 1**)
- De **l'attestation d'accord du porteur de projet de laisser la pleine jouissance du pré-prototype à titre gracieux au MuseumLab** (en compensation de l'investissement de celui-ci et en respectant les accords de propriété intellectuelle repris dans la convention établie entre le (ou les) centre(s) de recherche associé(s) et le porteur de projet (**document 2**)
- attestation sur l'honneur relative aux aides d'état dûment complétée et signée (**document 3**)

En cas de dossier incomplet, les responsables du MuseumLab se réservent la possibilité de retourner vers le porteur de projet afin que celui-ci transmette les éléments permettant de compléter son dossier.

Une fois cette vérification effectuée, les dossiers (complets et conformes à l'objectif de l'appel à projets) seront soumis à l'analyse du jury.

### **3. Sélection du jury**

Les dossiers seront soumis à l'analyse d'un jury qui se réunira suite à la clôture de la période de parution de l'appel à projets.

Ce jury sera composé de membres du Pôle muséal, de la Cellule Projets de la Ville de Mons, de l'Echevinat de la Culture et de l'économie créative de la Ville de Mons, de l'(ou des) Institut(s) de recherche associé(s), et éventuellement d'un représentant du monde des industries culturelles et créatives. Une présentation orale par les porteurs de projets pourra être demandée.

Les dossiers seront notés sur base des critères de sélection définis supra.

Le jury ne dispose pas d'une compétence décisionnelle quant à la sélection des porteurs de projet, mais bien d'une compétence d'avis.

### **4. Décision du Collège Communal**

La sélection des projets retenus par le jury sera soumise à l'approbation du Collège communal. Une fois validés, les porteurs des projets retenus seront avertis par mail et par courrier recommandé.

Un contrat de partenariat sera en outre signé entre le porteur de projet et le (ou les) centre(s) de recherche associé(s) afin de fixer les droits de propriété intellectuelle de chacune des parties sur le projet.

A noter que :

- la Ville de Mons n'aura aucun droit de propriété sur le projet mais devra pouvoir disposer d'un pré-prototype à usage gratuit au sein du Pôle muséal (la ville de Mons restant propriétaire du matériel acquis lors du développement du pré-prototype);
- chaque réunion organisée dans le cadre du développement du projet devra faire l'objet de la **rédaction d'un procès-verbal** par un représentant du MuseumLab reprenant les interventions de chacun afin de pouvoir identifier au mieux les destinataires des droits de propriété intellectuelle ;
- toute évolution du projet entraînant un dépassement de l'enveloppe maximale de 60.000€ TVAC sera à charge exclusive du porteur de projet.

## 10) Suivi de la réalisation des pré-prototypes et phase test

L'avancement du projet sera suivi non seulement par le porteur du projet mais également par un représentant du MuseumLab et d'un représentant du ou des Centre(s) de recherche associé(s).

## 11) Communication

La mention du MuseumLab de la Ville de Mons, du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et de l'(ou des)institut(s) de recherche partenaire(s) associé(s) devra apparaître dans toute promotion et communication relative au projet soutenu dans le cadre de la programmation Wallonie-2020.EU des Fonds Structurels européens (2014-2020).

Les lauréats devront dès lors indiquer dans tout support de communication leur participation au projet MuseumLab avec la mention : « **Le fonds européen de développement régional et la Wallonie investissent dans votre avenir** ».

	 LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR		LOGO INSTITUT(S) DE RECHERCHE ASSOCIE(S)
---	---	--	---

## 12) Problématique des aides d'état

Dans le cadre du présent appel à projets ; le MuseumLab fournira des services en faveur d'entreprises (développement de pré-prototypes) gratuitement ou à un prix inférieur au prix du marché. L'aide octroyée dans ce cadre doit respecter les règles européennes en matière d'aides d'État.

Dès lors, l'aide constituera une **aide de minimis** régie par le Règlement européen N° 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (JO L 352 du 24.12.2013).

Le montant total d'aides de minimis accordé à une entreprise ne peut pas excéder 200.000 € par bénéficiaire sur une période de trois exercices fiscaux quelque soient les autorités et entreprises publiques qui les ont accordées.

Il revient donc aux responsables du projet MuseumLab d'assurer le respect du plafond d'aides *de minimis* autorisé sur la base de la déclaration sur l'honneur du bénéficiaire (càd du porteur de projet) qui est jointe en annexe du dossier de candidature ([document 3](#)).

Cette déclaration devra être remplie par le bénéficiaire des prestations à des conditions financières avantageuses avant le début des services. Il devra être informé du montant d'aide dont il aura bénéficié à cette occasion.

## **ANNEXE 1 : Description des sites du Pôle muséal de la Ville de Mons.**

**L'Artothèque** - Un lieu unique de conservation du patrimoine au cœur du pôle muséal montois.

L'ancien couvent des Ursulines datant du 18<sup>ème</sup> siècle, vaste édifice de 6 étages, est devenu le lieu où est conservé et mis en valeur l'ensemble du patrimoine mobilier montois. En tant que centre névralgique du Pôle muséal de la ville de Mons, l'Artothèque remplit les missions intrinsèques de tout musée en assumant particulièrement et en collaboration avec les autres institutions muséales montoises, la conservation, la restauration et l'étude scientifique des collections dont elle a la gestion. Elle est le pivot du fonctionnement en réseau du Pôle muséal.

Dès l'accueil, la réserve visible et la scénographie explorent cet univers souvent inconnu d'accumulation, de nomenclature, de stockage, d'emballage, de restauration... de l'œuvre. Des tables interactives permettent aux visiteurs d'explorer les collections montoises. Manipulation, participation, immersion et exploration seront les maîtres-mots de ce parcours de visite proposé par le biais de nouvelles technologies.

L'Artothèque a ouvert ses portes en avril 2015 et a accueilli 13.287 visiteurs. Dès l'ouverture, de nombreux professionnels ont souhaité en découvrir les coulisses et y être guidés : des architectes et étudiants en architecture certes, mais aussi – et surtout – des collègues, directeurs et conservateurs de musée, des muséographes et des étudiants en histoire de l'art et/ou muséographes.

L'Artothèque, en effet, répond à 2 problématiques qui se posent actuellement avec acuité, aux architectes et urbanistes, celui de la réaffectation des édifices culturels désacralisés et désertés, et aux muséographes, celui de la nécessaire mutualisation des réserves et de la gestion de ces dernières. Pour cette dernière problématique, l'Artothèque fait figure de pionnière en Wallonie (sinon en Belgique), puisque non seulement les artefacts de toutes les collections muséales montoises y sont conservés, mais aussi parce qu'ils y sont tous intégrés dans un seul inventaire et gérés par un unique logiciel.

L'aménagement et la scénographie de ce site ont fait l'objet d'investissements européens via les fonds FEDER/convergence.

### **Le Mons Memorial Museum**

Ayant comme fil rouge les récits des soldats et civils témoins des événements, le Mons Memorial Museum invite les visiteurs de tous âges à s'interroger sur la mécanique complexe des conflits armés. Plus qu'un simple lieu d'exposition, ce nouvel espace se veut un espace de rencontre, un lieu d'échanges intergénérationnels au cœur d'un territoire de Mémoire marqué par les conflits successifs. L'objectif n'est pas tant de s'intéresser uniquement aux singularités de l'histoire de la Ville de Mons mais au contraire, de permettre aux visiteurs, à travers l'histoire de la cité et de sa région, de se questionner sur des réalités vécues dans un grand nombre d'autres régions en Belgique en période de guerre.

Le musée bénéficie d'un espace où programmer des expositions temporaires en lien avec l'actualité, les débats de société, l'histoire des civils durant la période de guerre, l'histoire militaire, .... Un lieu également pour accueillir des résidences d'artistes en lien avec les thématiques du musée.

Ce musée a fait l'objet de subsides de la Région wallonne (Commissariat général au Tourisme). Le Mons Memorial Museum a ouvert ses portes en avril 2015 et a accueilli 22.361 visiteurs.

### **Le Musée du Doudou**

Au cœur de la ville, l'espace muséal invite le visiteur à la rencontre de la Ducasse de Mons, reconnue en tant que Chef-d'œuvre de l'Humanité par l'UNESCO en 2005. Entre réalité et imaginaire, grâce aux technologies, le musée s'attache également à comprendre et à valoriser les différents aspects de cette histoire multiséculaire. Le visiteur découvre le patrimoine via un audio-guide.

Le site a été mis en valeur lors du salon Folklorissimo à Bruxelles le temps d'un week-end.

Ce site a fait l'objet d'investissements européens via les fonds FEDER/convergence. Le musée du Doudou a ouvert ses portes en avril 2015 et a accueilli 43.676 visiteurs.

### **Le Silex'S**

Reconnu patrimoine mondial par l'UNESCO depuis 2000, le site archéologique de Spiennes, vieux de 6.000 ans, est le plus ancien et le plus grand centre d'extraction minier d'Europe. Parsemé de milliers de puits de mines, le site s'étend sur 100 hectares, à 6km de la Ville de Mons. En creusant notamment des puits de mines allant jusqu'à 16 mètres de profondeur, l'homme du néolithique a mis en place les techniques nécessaires pour extraire de grandes dalles de silex. Il a également développé une spécialisation des techniques de taille aujourd'hui reconnue en tant que témoignage du génie humain. Situé au cœur d'un écrin vert, l'espace permet de comprendre toutes les facettes de ce site archéologique à la réputation internationale. Balades didactiques en extérieur, visite de l'exposition semi-permanente, descente dans une véritable minière néolithique sont proposées aux visiteurs durant la saison d'avril à novembre.

Pour des raisons de conservation de la minière, la réservation pour la descente dans la minière est obligatoire et limitée à 12 personnes. Deux descentes étaient organisées par jour et assurées par des guides de l'Office du Tourisme. L'équipe sur place ainsi que les guides ont dû suivre des formations spécifiques.

Il a fallu équiper le site en matériel technique de descente (casques, harnais, systèmes de sécurité) pour les visiteurs adultes et enfants (à partir de 10 ans) ainsi que pour les gardiens.

Le site étant ex-centré, les visiteurs doivent s'y rendre en voiture et marcher quelques minutes avant d'atteindre le Silex'S. Dès l'ouverture, nous avons dû régler des soucis de signalétique d'accès au site ainsi que des soucis de vol car le site est éloigné du village.

Ce site a fait l'objet d'investissements européens via les fonds FEDER/convergence pour l'aménagement du pavillon d'accueil et la descente dans la minière. Le Silex'S à Spiennes a ouvert sa saison 2015 du 4 avril au 8 novembre et a accueilli 7.472 visiteurs.

### **Le Beffroi**

Après 32 ans de travaux pour la rénovation extérieure et intérieure, le Beffroi a rouvert ses portes au public ! Par le biais de son ascenseur panoramique et de l'exposition permanente, le visiteur découvre un patrimoine reconnu par l'UNESCO en 1999, le seul Beffroi baroque de Belgique, un panorama sur la ville et un parc. A travers des dispositifs multimédias, toute l'histoire de la ville y est présentée. Il s'agit d'un véritable site touristique.

Le Beffroi a ouvert au public le week-end du 4 et 5 juillet 2015 et a accueilli en 6 mois d'ouverture 37.761 visiteurs.

### **Le BAM**

Le BAM est un outil culturel majeur rassemblant sur 3 niveaux, 2.500 m<sup>2</sup> d'espaces d'exposition auxquels s'ajoute désormais le jardin Reine Astrid, susceptible également d'accueillir des œuvres. En 2015, le BAM a été occupé toute l'année avec 4 expositions temporaires dont l'exposition blockbuster « Van Gogh au Borinage » qui a connu un énorme succès avec près de 180.000 visiteurs !

Différentes expositions y sont organisées chaque année, de la mise en avant des collections de la ville de Mons aux expositions de prestige. En 2017, l'exposition « David LaChapelle – Après le déluge », présentera une sélection de photographies de l'artiste retraçant les grandes thématiques de son travail, du 14 octobre 2017 au 25 février 2018.

### **La Maison Van Gogh**

Il s'agit de la demeure où vécut Vincent van Gogh de 1879 à 1880. La Maison van Gogh a subi des travaux de réaménagement de la scénographie intérieure de la maison et du pavillon d'accueil mais également d'assainissement du bâtiment. Fermée pendant la durée des travaux soit près de 5 mois (fin 2014 et début 2015), elle a été rouverte au public en février 2015. Grâce à l'exposition van Gogh au BAM, nous avons pu mettre en place et valoriser une offre touristique « van Gogh » jusque là peu exploitée. Suite à sa réouverture en février, la Maison van Gogh a connu une augmentation significative du nombre de visiteurs.

### **Le Trésor de la Collégiale**

Le Trésor regroupe des objets ayant appartenu à Waudru, des orfèvreries religieuses (XIIe-XXe), des souvenirs du Chapitre, des statues dont certains chefs-d'œuvre en albâtre de Jacques Du Broeucq, des tableaux, des manuscrits anciens et une collection de linceuls ayant enveloppé les ossements de Sainte-Waudru. La Collégiale étant un lieu visité par de nombreux touristes individuels, la fréquentation du Trésor a augmenté !





LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

## **Appel à projets – MuseumLab**

**Création d'un pré-prototype numérique**

**Dossier de candidature de -----**

**DOCUMENT 1**

# I. Synthèse du projet

## 1.1 Intitulé du projet (100 signes maximum)

.....

### Thématique(s) concerné(es) :

Veillez cocher la ou les thématique(s) dans laquelle (lesquelles) s'intègre votre projet :

① L'espace culturel comme tiers-lieu pour développer et tester des projets sociétaux	
② Les nouvelles technologies au service d'expérience public innovante	
③ Les nouvelles technologies au service de la médiation culturelle	
④ Les nouvelles technologies au service de la communication au public et/ou de l'expérience participative du visiteur dans un espace public (musées, expositions,...)	
⑤ Les nouvelles technologies pour la mise en valeur de bases de données virtuelles (patrimoine, collections, œuvres,...)	
⑥ Les nouvelles technologies au service de l'expérience muséale pour les publics à besoins spécifiques	
⑦ Les nouvelles technologies au service de la conservation/restauration des œuvres	

## 1.2 Résumé (en vulgarisant)

*Résumé d'une dizaine de lignes présentant les objectifs, les enjeux et la nature du projet, qui pourra être utilisé ultérieurement par le Museumlabor dans un objectif d'information et de communication.*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

### 1.3 Calendrier

Durée maximale du projet : Le projet, idéalement, devrait être réalisable sur une période de 6 mois.

*Veillez préciser la date de début attendue de la collaboration : -----*

### 1.4 Éléments financiers

Rappel : intervention financière plafonnée à **60.000€ TVAC**

Ce budget estimatif de réalisation reprendra l'impact financier du matériel de pointe nécessaire à la réalisation du pré-prototype ainsi que tous les aspects liés à celui-ci (si besoin de travaux de menuiserie, de ferronneries, etc.). Les demandes relatives à la recherche et développement devront également être incluses dans le budget détaillé, ainsi que les éventuelles consultations extérieures.

N.B : ce budget prévisionnel estimatif devra être détaillé en fonction des dépenses éligibles reprises au point 8 de l'appel à projet.

Dépenses éligibles	MONTANT (en €) HTVA	MONTANT(en €) TVAC
Matériel de pointe ou logiciels spécifiques affectés à la réalisation du pré-prototype → <b>A DETAILLER</b>		
Besoins en termes de R&D (consultation extérieure)		
Autres frais de prestations externes strictement nécessaires à la mise en œuvre du projet (besoins de consultations extérieures éventuelles) → <b>A DETAILLER</b>		
Frais relatifs à la phase de test → <b>A DETAILLER</b>		

## II. Équipe projet

### 2.1 Identification du porteur de projet

Nom	
Forme juridique ou statut du porteur de projet	
Activité principale du porteur de projet	
Adresse (Rue - Code postal - Ville/Commune)	
Téléphone fixe	
Téléphone mobile	
Adresse mail	
URL site internet	
Dirigeant(s)	
Numéro d'entreprise	
Date de création	
Effectifs	
N° TVA et ONSS	

### 2.2 Présentation de l'équipe projet

*Rôles et compétences des membres de l'équipe constituée (+ éventuellement l'organigramme fonctionnel de la structure à ajouter en annexe si nécessaire)*

L'objet est ici d'identifier la capacité professionnelle de l'équipe projet à mettre en œuvre le pré-prototype (jugée sur base des profils de fonction de chaque membre de l'équipe de candidats).

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

## **III. Présentation détaillée du projet**

### **3.1 Contexte et objectifs du projet**

*Description des contenus : service offert, technologies visées, détaillée les résultats attendus du pré-prototype, impacts sur les usages et indiquer dans quelle(s) thématique(s) de l'appel à projets il s'inscrit.*

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

### **3.2 Description technique et fonctionnelle du pré-prototype numérique**

*Décrivez le pré-prototype sur ses aspects techniques, informatiques, multimédias et réseaux... Equipement à installer...*

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----





Rajoutez des lignes autant que nécessaire.

### 3.6 Caractère innovant du projet

Indiquez en 2 pages A4 maximum (mise en annexe et intitulée « **document 4** ») les innovations apportées (techniques, en termes d'usages, organisationnelles), justifiez le caractère innovant du projet...

### 3.7 La capacité du projet à inscrire l'utilisateur au centre de l'expérience active

Indiquez en une page A4 maximum (mise en annexe et intitulée « **document 5** ») :

- La manière dont le porteur de projet envisage l'expérience utilisateur et la place de celui-ci au sein du projet
- Un relevé des attentes relatives à la phase de test par les publics (nombre d'essais envisagés, protocole de testing, publics cibles, etc.)

### 3.8 Propriété intellectuelle / Partage des résultats / Interopérabilité / Ré-utilisabilité

Décrivez la stratégie adoptée concernant la propriété intellectuelle du projet et indiquez les ressources partageables telles que : développements techniques, savoir-faire acquis, bonnes pratiques, méthodologie / ingénierie, données, informations, avancées sociales, etc.

**Attention :** ce point fera l'objet d'une attention particulière dans la convention rédigée entre le porteur de projet et le centre de recherche associé, le MuseumLab ne revendiquant aucune propriété intellectuelle du projet. Il sera nécessaire de définir les apports de chacun pour la partie R&D entre le porteur de projet et le centre de recherche associé. En contrepartie de son implication, le porteur de projet devra donner au MuseumLab la possibilité de jouer librement d'un pré-prototype du projet par la suite.

### 3.9 Faisabilité opérationnelle du projet au sein du Pôle muséal.

Indiquez dans une note méthodologique de maximum deux pages A4 - et si nécessaire images, croquis, plans... (mise en annexe et intitulée « **document 6** ») :

- Explicitiez le planning prévisionnel du projet et déterminez les contraintes (anticipez les éventuelles causes de contretemps)
- Les contraintes techniques d'utilisation et d'installation (transport, fixation des dispositifs, alimentation électrique, raccordement aux réseaux télécoms, etc. → Indiquez si ces dépenses sont bien prévues dans le budget) du pré-prototype dans les lieux gérés par le Pôle muséal montois et à l'occasion de grands événements organisés dans l'espace public montois (Indiquez les caractéristiques spatiales du ou des lieux où sera installé le pré-prototype et détaillez le cas échéant les contraintes d'installation, proposition de localisation sur un site ou un espace spécifique...)
- Les freins à la réalisation du projet et les risques susceptibles de réduire son impact



### **3.10 Potentiel de valorisation économique du projet et effets de levier attendus de l'aide FEDER et régionale**

*Indiquez en maximum une page A4 (mise en annexe et intitulée « **document 7** ») :*

- Les perspectives de développement économique du projet (marché visé, intégration dans un projet d'entreprise, etc.)
- Dans quelles mesures le dispositif proposé par le MuseumLab peut vous aider dans votre développement

N.B. : Vous argumenterez votre motivation en précisant les objectifs que vous souhaitez atteindre :

- pour votre projet de pré-prototype
- pour votre parcours professionnel
- pour un éventuel projet d'entreprise

## IV. Financement prévisionnel

Plan de financement prévisionnel à remplir ci-dessous, précisant la part des investissements, leur nature, les frais de personnel et de fonctionnement ; les contributions des partenaires (en numéraire ou en valorisation), le financement attendu du Musuemlab et des autres acteurs publics ou privés.

Montant de l'aide demandée :----- (MAX : 60.000€ TVAC)

DÉPENSES (détail des postes budgétaires)	Montants (TVAC)	RECETTES	Montants	ENGAGEMENTS sollicités/ Acquis	%
		<b>Autofinancement</b>			
		<b>Museumlab</b>		Sollicité	
		<b>Autres partenaires (à détailler)</b>			
<b>TOTAL Dépenses TVAC</b>		<b>TOTAL Recettes TVAC</b>			<b>100%</b>

## **V. Effet de levier attendu de l'aide européenne et régionale**

*Décrivez en 20 lignes maximum les raisons d'en appeler à un financement public pour ce projet.*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## DOCUMENT II.

### Attestation d'accord d'utilisation libre du pré-prototype

Dans le cadre de la conception du pré-prototype du projet intitulé \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_, le(s) soussigné(s), \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ (nom(s) et prénom(s)), porteur(s) de projet,

- représentant(s) légal(aux) en tant que \_\_\_\_\_ de la société  
(n° TVA) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- représentant(s) légal(aux) en tant que \_\_\_\_\_ de la start-up  
\_\_\_\_\_
- en qualité de personne physique

(Cochez et remplissez la formule correspondante)

déclare(nt) accorder au MuseumLab, à titre gracieux, pleine jouissance du pré-prototype développé dans le cadre de l'appel à projets « **Création et testing d'un pré-prototype numérique** » financé par le programme Wallonie-2020.EU des Fonds structurels européens (2014-2020) ; et ce, en compensation de l'investissement de celui-ci et en respectant les accords de propriété intellectuelle repris dans la convention établie entre le(s) centre(s) de recherche et le porteur de projet (le Pôle muséal de Mons restant également propriétaire du matériel acquis pour la conception du pré-prototype).

Signature

Lieu et date

## DOCUMENT III.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX AIDES "*de minimis*"

Dans le cadre du projet 'MuseumLab', le Hub fournit des services en votre faveur (développement de pré-prototypes) à un prix inférieur au prix du marché. Une telle prestation de services à des conditions financières avantageuses contient un élément d'aide en votre faveur.

Nous devons dès lors vérifier que vous pouvez bénéficier de cette aide dans le respect de la réglementation européenne applicable en l'espèce. C'est la raison pour laquelle nous devons vous demander si vous avez déjà reçu des aides qui sont qualifiées expressément « *de minimis* » lors des deux exercices fiscaux précédents et lors de l'exercice fiscal en cours. En Wallonie, il s'agit notamment des subsides de l'AWEX, des prêts Novallia, des garanties Sowalfin, des primes à l'E-business, des primes à l'emploi, des aides LAUREAT, des chèques technologies, etc. Pour une liste plus complète des aides « *de minimis* » en Wallonie, veuillez consultez le lien suivant : <http://emploi.wallonie.be/de/home/faq/page-content-inner/faq-list/faq-avec-categories-209.html?print=true>.

Lors de son octroi, vous avez été averti de la qualification d'aide « *de minimis* » et du montant de cette aide afin de pouvoir vérifier le respect du plafond.

En effet, en vertu du Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, les entreprises peuvent bénéficier d'aides à hauteur de **200.000 € sur trois exercices fiscaux** lorsqu'elles sont accordées à titre « *de minimis* ».

Si votre société fait partie d'un groupe, le respect du plafond « *de minimis* » se vérifie en globalisant les aides « *de minimis* » reçues par l'ensemble des entités liées. La notion d'entreprises liées fait ici référence au fait de détenir la majorité de droits de vote ou le droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat ou d'une clause des statuts.

**Attestation**

**Je suis informé(e)** que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*<sup>2</sup>. Ce règlement permet aux entreprises de bénéficier d'aides de faible montant, qualifiées d'aides *de minimis* à la condition que ces aides ne dépassent pas le montant de 200.000 € par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux.

Le(s) soussigné(s), ..... (nom et prénom), représentant(s) légal(s) en tant que ..... de la société (n° TVA).....

certifie(nt) sur l'honneur que la société précitée et ses filiales

- n'ont reçu aucune aide qualifiée « *de minimis* » au cours des trois derniers exercices fiscaux (soit l'exercice en cours et les deux précédents) ;
- ont reçu des aides qualifiées « *de minimis* » pour un total de ..... € au cours de l'exercice fiscal en cours et lors des deux exercices fiscaux précédents.

Veuillez détailler à l'aide du tableau ci-dessous.

<b>Date d'octroi</b>	<b>Organisme</b>	<b>Intitulé de l'aide</b>	<b>Montant de la subvention ou Equivalent Subvention Brute (ESB)</b>

Fait à.....le.....

Signature(s)

\_\_\_\_\_

<sup>2</sup> Journal officiel de l'Union européenne, L 352 du 24 décembre 2013.



A series of horizontal dashed lines spanning the width of the page, intended for writing.







A series of horizontal dashed lines for writing, arranged in two groups of 20 lines each, separated by a larger gap.

